

huttes de roseaux, utilisées par les armées, et un peu partout les Turcs échangés laissaient des maisons vides.

Quand l'Office autonome prit la charge de l'établissement des réfugiés, il se donna pour tâche de diriger sur la campagne tous ceux qui étaient susceptibles de devenir des laboureurs : si eux-mêmes ne réussissent pas toujours, leurs enfants seront sans doute plus dociles, accoutumés. Les grands travaux d'assèchement entrepris devaient en particulier donner des terres au surcroît de la population urbaine. Il est vrai qu'en revanche d'anciens cultivateurs, ayant quitté leurs terres d'Asie, s'étaient fixés dans les villes, n'en voulaient point déguerpir : pas moins de 44 419 indéracinables dans toute la Grèce urbaine. Pour le reste, l'Office n'avait pas le choix ; les grandes villes surtout attiraient les réfugiés, en particulier Athènes, le Pirée et Salonique, qui retinrent 60 % des immigrés citadins ; de plus l'installation n'était possible qu'au fur et à mesure que l'État remettait à l'Office les terres nécessaires ; ces terres, dans les banlieues, devaient être expropriées, et ce fut une source de difficultés juridiques. L'article 119 de la Constitution de 1927 permettait de déroger pour cinq ans à l'article 19, qui proclamait l'inviolabilité de la propriété : « Pour l'établissement des réfugiés urbains, il est loisible de procéder à l'expropriation et à l'occupation avant indemnisation des terrains vagues pour y construire des quartiers d'au moins 20 maisons ». Mais sont exceptées « les petites propriétés cultivées personnellement par le propriétaire et sa famille », et les vignes, olivettes, vergers, etc.. D'où discussions entre les paysans, qui prétendent conserver le caractère rural aux terrains inclus dans le plan des villes, et les municipalités, qui veulent étendre les faubourgs. Ces procès contraignent à l'attente.

LE PROBLÈME FINANCIER. — Ce ne fut donc qu'au milieu de 1925 que l'Office autonome établit le premier budget de son « département urbain ». Il était de plus d'un million de livres sterling (£ 1 080 000), dont seulement £ 396 000 pour la Macédoine : il prévoyait la construction de 3 300 habitations (à £ 120 chacune) à Verria (200), Naoussa (100), Edessa (200), Flôrina (100), Cozani (100), Giannitsa (100), Catérini (50), Serrès (650), Drama (850), Cavalla (900) et Pravi (50). Mais des difficultés financières, le coût plus considérable des installations agricoles, des difficultés politiques, l'assaut des maisons de l'Office dans les quartiers neufs d'Athènes par des réfugiés mécontents, qui en revendiquaient la jouissance gratuite à l'instar de celles de l'État (juin 1925), l'instabilité gouvernementale et le coup d'État de Pangalos, tout cela contraignit l'Office de surseoir à son programme, sauf cependant à Edessa. En 1926, le quartier mi-agricole mi-urbain de Néa Carvali (7 km. E. de Cavalla), les quartiers de Cavalla et de Serrès furent cependant mis en chantiers.

L'Office devait trouver des ressources complémentaires dans les loyers de ses logements, ce contre quoi protestaient les réfugiés d'Athènes. Le loyer est calculé sur 8 % par an de la valeur des immeubles, c'est-à-dire du coût de la construction, plus une part des frais communs, distribution d'eau, drainage, communications, etc.. Les locaux destinés au commerce, auvents, boutiques, etc., sont mis aux enchères, loués au plus offrant. Les locataires peuvent acquérir leur logement par acomptes, en payant en plus par an 6 % de la valeur, mais en moins 2 % sur les 8 % de location (ces 2 % représentant les frais d'entretien) : en douze ans un locataire peut ainsi devenir propriétaire. Le premier résultat ne fut pas